

## L'énergie du désespoir des ex-papetiers de Malaucène

Ils sont toujours là, ensemble. Les papetiers de Malaucène défilent, ce matin à Avignon, contre le projet de réforme de la retraite. Déterminés à montrer qu'ils existent encore. L'entreprise vaclusienne spécialisée dans la fabrication de papier pour filtres à cigarettes est fermée depuis un an, laissant 211 salariés sur le carreau (un précédent plan social avait déjà supprimé 69 postes). "Nous faisons suivre les mots d'ordre, comme avant", explique Jean-Marc Moulin, ancien délégué du personnel. À chaque manifestation, nous nous retrouvons entre 15 et 60 de l'usine. J'y serai par rejet de la politique sociale

qui est menée. Aujourd'hui, le gouvernement brade la retraite, demain ce sera la sécu!"

À 41 ans, cet ancien contrôleur de fabrication, qui avait plus de vingt ans de maison, fait partie des derniers salariés protégés en attente de licenciement. C'est lui qui a mené toutes les discussions avec la direction du groupe américain Schweitzer-Mauduit, qui a porté le dossier auprès des élus locaux et jusqu'au ministre du Travail. Depuis le début, les salariés dénoncent le motif de licenciement économique: "Nous sommes dégoûtés, il y avait des solutions pour sauver les em-

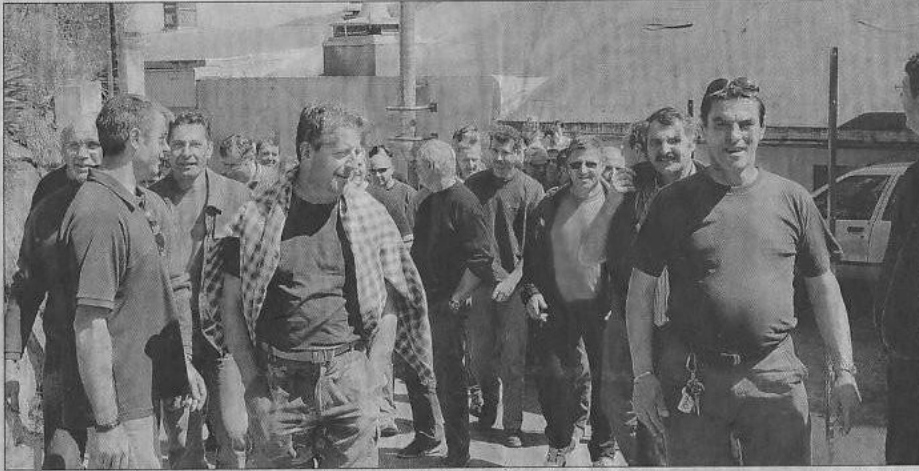
ploi, nous avons prouvé que l'entreprise était viable, et finalement, l'État et le gouvernement qui nous avaient pourtant affirmé qu'ils ne laisseraient pas faire les patrons-voyoux, accompagnent gentiment la délocalisation."

Les machines sont actuellement démontées et le groupe Schweitzer-Mauduit développe son site en Pologne. À Malaucène, les solutions de reprise, y compris par les salariés eux-mêmes, ont toutes échoué: ils comptent désormais sur les Prud'hommes pour être dédommagés et reconnus dans leur dignité.

"Le fond du problème, poursuit Régis

de Charrette, ancien responsable des études, c'est que le groupe voulait fermer mais ne pas vendre. Si l'État est d'accord avec cela, qu'il ne fait pas pression sur le groupe pour l'empêcher de partir, quels moyens a-t-on de se battre?" Lui aussi manifeste ce matin "pour montrer qu'on s'oppose à un gouvernement qui favorise ses amis et applique une politique contre l'emploi et les salariés." Depuis un an, ce cadre envisage de se reconvertir dans la formation, le conseil et le coaching. Il a traversé des hauts et des bas. "comme tous les collègues", et a voulu croire jusqu'au bout à une solution de reprise. Il parle de "sentiment d'impuissance par rapport à une énorme machine. Heureusement qu'on est encore un collectif, c'est important de rester dans l'action, pour ne pas se faire broyer, ne pas céder à la déprime".

Sur les 211 salariés, une trentaine seulement a retrouvé un CDI, une dizaine tente de créer une entreprise et autant sont en CDD. Mais certains ne se font guère d'illusion. Comme Pierre Brydenbach, employé de laboratoire, licencié à l'âge de 57 ans. "On espère qu'il pourra passer du chômage à la retraite", indique Sylvie, son épouse, fonctionnaire, qui défilera également ce matin. "J'aurai une double raison de manifester. Pour moi, comme beaucoup de femmes, j'ai une carrière en pointillé et je ne me vois pas obligée de travailler si tard. Et pour les gens comme mon mari qui ne sont pas responsables de la situation qui leur arrive et qu'on culpabilise." Elle a accompagné le combat des papetiers sans grand espoir. "C'était le pot de terre contre le pot de fer. Cela n'empêche pas de réagir. De montrer au moins qu'on n'est pas dupe."



Un an après la fermeture de l'usine vaclusienne, la plaie des "Malaucène" est toujours à vif.

/ PHOTO VALÉRIE SIAUJ

## MALAUÇÈNE Papeteries de Malaucène 26 salariés recourent au tribunal

Le feuilleton des Papeteries de Malaucène s'enrichit d'un nouvel épisode. Jean-Marc Moulin, porte-parole du comité d'entreprise, Thierry Georges, secrétaire de l'Union locale et Hélène Blanc de la CGT Vaucluse, ont fait le point sur les derniers rebondissements de cette affaire. Le groupe Schweitzer Mauduit, propriétaires des Papeteries, avait fait une demande de licenciement économique de vingt-six salariés protégés auprès de l'inspection du travail. Après enquête, celle-ci avait refusé le motif économique le 22 février.

Un recours hiérarchique avait alors été déposé auprès du directeur de l'inspection du travail de Vaucluse. Ce dernier avait confirmé la position de l'inspecteur et débouté l'entreprise. Le groupe a alors sollicité le ministère du Travail qui devait rendre réponse dans un délai de quatre mois. Le délai passé, cela signifiait que la réponse du ministère était négative et que le groupe était à nouveau débouté. Mais le ministre s'est sans doute penché sur le dossier et il a infirmé tout ce qui avait été pris comme décision jusqu'alors, en autorisant le licenciement pour motif économique, puisque la loi l'y autorise pendant un délai de deux mois après le silence de ses services. L'argumentation employée n'est pas celle de l'employeur.

Le service concerné du ministère, département du soutien et de l'appui au contrôle, bureau DASC2, refuse d'en parler et de commenter la décision, bien qu'étant le signataire du courrier adressé aux 26 salariés. Comme le précise un des salariés concernés, «j'aimerais bien



Jean-Marc Moulin, Thierry Georges et Hélène Blanc annoncent que les salariés iront par devant le tribunal administratif.



Et les machines s'en vont...

avoir un dossier qui justifie et démontre le bien fondé de mon licenciement, qui m'indique où se sont trompés dans leurs décisions les inspecteurs du travail et leurs supérieurs... on supposait que notre dossier serait au moins lu au ministère... c'est méprisant et insultant pour nous et nos familles».

Les salariés ont décidé de se pourvoir par devant le tribunal administratif, bien que ce pourvoi ne soit pas suspensif et

laisse au groupe la possibilité de terminer les procédures en cours. Et, pendant ce temps... les machines s'en vont..., la villa incluse pour 100 000 euros en valeur liquidative par la société vient d'être vendue pour 380 000 euros, la différence étant exonérée de plus-value, et les salariés se demandent ce qu'il va advenir des cinq hectares de bâtiments et des 28 hectares de terrain du site.

P. M.